0260012X
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE DANIEL FAUCHER
12 PLACE DU CHAMP DE MARS
26270 LORIOL SUR DROME

Tel: 0475611360

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Critères pour l'organisation des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 49 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 24

Quorum: 13

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration Convoqué le : 20/06/2024 Réuni le : 02/07/2024

Sous la présidence de : Guillaume Bard-Volf

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les critères pour l'organisation des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Org. voyages scolaires

Critères à remplir pour l'organisation d'un voyage scolaire : 1 semaine commune du calendrier scolaire, le prix par élève ne doit pas dépasser 300€, le prix par accompagnateur ne doit pas dépasser 400€, la proposition de voyage doit comporter une assurance annulation collective et individuelle, en cas de don fournir un engagement écrit du donateur avant présentation du budget du voyage, budget prévisionnel du voyage doit être déposé au minimum 1 semaine avant le CA de fin novembre sur le budget

Résultats du vote

Suffrages exprimés: 16
Pour: 16
Contre: 0
Abstentions: 0
Blancs: 0
Nuls: 0